Communiqué du Service Diocésain de la Pastorale des Migrants

Réunie le 15 décembre 2009, l'équipe du Service de Pastorale des Migrants du diocèse de Lille tient à exprimer sa solidarité avec les migrants et ceux qui les aident ainsi que son indignation devant l'inhumanité dont elle est témoin de la part de certaines autorités de la République dans des situations très concrètes et proches de nous.

Concernant les convocations et mise en cause à l'égard d'un diacre de notre diocèse et de la personne qui l'a aidé à détourner l'eau envahissant les abris de fortune des migrants de la région de Dunkerque, nous constatons le démenti flagrant de l'annonce faite par le ministre de l'immigration le 23 novembre dernier en présentant une circulaire supposée mettre les humanitaires à l'abri des poursuites. Nous nous unissons à toutes les voix qui demandent la modification du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile afin que soit supprimé le « délit de solidarité », et nous réaffirmons que nous faisons nôtre l'appel de l'Evangile à aider toute personne en situation de détresse.

Concernant les renvois effectifs ou programmés d'Afghans vers leur pays d'origine dans les conditions actuelles de guerre et d'insécurité, nous exprimons notre totale désapprobation ainsi que notre vive inquiétude concernant les risques que, malgré les assurances données par le ministère de l'immigration, nous pensons qu'ils courent réellement en retournant en Afghanistan. Nous dénonçons les dérives qui peuvent aller jusqu'à prévoir ces expulsions en dehors de la légalité destinée à protéger le droit des personnes concernées.

Nous nous inscrivons pleinement dans la tradition de notre Eglise qui considère tout étranger, quelle que soit sa situation, d'abord comme une personne humaine devant être traitée comme telle ; tradition qui, dans le contexte actuel de notre pays, vient de nous être rappelée par la Conférence des Evêques de France en la personne de son président le Cardinal André VINGT-TROIS à Lourdes le 3 novembre dernier :

« … Le fait d'être en situation irrégulière ne fait pas perdre ses droits élémentaires à quelque personne que ce soit. Ayant enfreint la loi, elles doivent néanmoins bénéficier de la protection de la loi… Quel que soit le bien-fondé des décisions judiciaires ou administratives, leur application doit respecter ceux qui sont concernés… Nous voulons dire notre admiration et notre soutien aux chrétiens qui se mettent au service de leurs frères déplacés, avec un grand désintéressement personnel et associatif… »

Service Diocésain de la Pastorale des Migrants